

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): Les chefs de la succursale des Provinces maritimes, division des conserves de la Canadian Manufacturers Association, m'ont signalé hier la question dont vient de parler l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson).

Je crois que l'opinion formulée repose sur une conception erronée. L'inspection et le classement du homard de conserve ont été approuvés à l'unanimité à une réunion de conserveurs, de pêcheurs et de marchands, tenue à Moncton le 6 novembre dernier. A la suite de cette réunion, quelques représentants des intéressés ainsi que des hauts fonctionnaires du ministère se sont occupés de rédiger un projet de loi tendant à modifier la loi des viandes et conserves alimentaires de façon à accorder au ministre des pouvoirs facultatifs sur l'inspection et le classement, sous réserve des règlements que les intéressés approuveraient plus tard. Les difficultés ont surgi lorsqu'on a porté à leur attention les projets d'amendement à la loi et certains règlements découlant de ces mesures qui devaient être mis en vigueur plus tard. Ils ont cru que le Parlement allait adopter immédiatement ces règlements et les appliquer sur l'heure. On leur a expliqué la situation et on les a avertis qu'ils auront tout le loisir voulu pour examiner les règlements qui seront adoptés en vertu de l'amendement projeté. Ils ont approuvé cette façon d'agir.

MUNITIONS ET MATÉRIEL DE GUERRE ENQUÊTE SUR L'USAGE POSSIBLE DU LAMINOIR À TÔLE DE SYDNEY (NOUVELLE-ÉCOSSE)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre des Munitions et Approvisionnements de répondre à la question que je lui ai fait parvenir durant la matinée.

Une VOIX: Il est sorti.

M. GILLIS: Je pose donc la question au Gouvernement. Elle porte sur une dépêche que j'ai reçue ce matin de la loge 1064 de la syndicat des ouvriers de l'acier de Sydney (Nouvelle-Ecosse). Le Gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser le laminoir à tôle situé à Sydney (Nouvelle-Ecosse)? S'il en est ainsi, a-t-on commencé à l'aménager pour le mettre en état de fonctionner? L'établissement de ce laminoir remonte à la dernière guerre. On l'a construit dans des circonstances analogues à celles qui ont entraîné la création des industries de guerre actuelles.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit l'honorable député, le ministre n'est

[L'hon. M. Hanson.]

pas à son siège en ce moment. Je conseille de transformer la question en avis de motion.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Vien.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

87. Administration, \$154,440.

L'hon. R. B. HANSON (Chef de l'opposition): Je suppose, monsieur le président, qu'au cours de la discussion de ce crédit, il me sera permis de parler des pénitenciers.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je crois qu'un débat sur les pénitenciers se rattacherait mieux au poste 96.

L'hon. M. HANSON: Je pourrais parler de l'attitude du ministère sous le poste à l'étude. Les députés qui siégeaient au Parlement de 1930 à 1935 et surtout ceux qui y étaient de 1935 à 1940 n'ont pas oublié qu'à la suite de l'agitation—j'allais dire malencontreuse—de l'ancien député de Grey-Bruce ainsi que de la campagne menée par l'ancienne administration du *Globe* de Toronto, le gouvernement a institué, il y a cinq ans aujourd'hui, une commission royale chargée de faire enquête sur notre système pénal.

La commission comptait parmi ses membres les hommes suivants: M. Joseph Archambault, juge de la Cour supérieure de Québec, ancien membre distingué de cette Chambre, personne d'un abord toujours agréable et possédant une vaste expérience dans la pratique du droit criminel; M. R. W. Craig, K.C., de Winnipeg, ancien procureur général du Manitoba, je crois, et M. Harry W. Anderson, membre distingué de la tribune des journalistes, publiciste canadien de marque qui s'était vivement intéressé à cette question et qui dictait, en tout ou en partie, l'attitude du *Globe* à cette époque. Malheureusement, M. Anderson mourut et fut remplacé par M. McRuer, avocat bien connu de Toronto et, soit dit en passant, candidat libéral défait dans le comté de High-Park.

L'hon. M. MACKENZIE: La chose est rare.

Le très hon. M. LAPOINTE: C'était un candidat libéral défait? Ce devait être un spécimen rare.

L'hon. M. HANSON: On voit de ces oiseaux rares de temps à autre et on en verra encore plus à l'avenir.

M. MacNICOL: Ils ne sont pas rares dans la région de Toronto.

L'hon. M. HANSON: Toutefois, ceci n'est qu'un à côté. La commission a fait une en-